BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1358

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

491 836 318 RCS Rouen.
INTERFACE SAS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2037000.00 EUR.
Adresse : 16, Rue Georges Charpak, Pat La Vatine, 76130 Mont-Saint-Aignan.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : INTERFACE SAS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2.037.000 euros, sise 16 Rue Georges Charpak - PAT La Vatine 76130 Mont Saint Aignan, immatriculée au RCS Rouen 491 836 318. Société absorbée : SASU AETERNAM, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 20.000 euros, sise Môle de la Darse des Docks 76650 Petit Couronne, immatriculée au RCS Rouen 791 599 384. Avis de traité de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société SASU AETERNAM par la société INTERFACE SAS. 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société SASU AETERNAM dont la transmission à la société INTERFACE SAS est prévue : Montant de l'actif : 1.708.778 euros ; Montant du passif : 1.390.864 euros ; Montant de l'actif net : 317.914 euros. 2. Augmentation du capital de la société INTERFACE SAS, société absorbante : La société INTERFACE SAS, société absorbante, détenant la totalité des actions de la société SASU AETERNAM, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution des actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant du boni de fusion : 257.914 euros. 4. Dépôt du traité de fusion : LLe traité de fusion établi le 08 février 2024 a été déposé : au Greffe du Tribunal de Commerce de ROUEN le 14 février 2024 au nom de la société INTERFACE SAS, société absorbante ; au Greffe du Tribunal de Commerce de ROUEN le 14 février 2024 au nom de la société SASU AETERNAM, société absorbée..